

BULLETIN MUNICIPAL
BEYREN-GANDREN



LA VIE
CHEZ NOUS
JANVIER 2024



SOMMAIRE

■	Mot du maire	04
■	Délibérations	06
■	Projets et infos communales	10
■	Finances	12
■	Eau, assainissement et GEMAPI	14
■	Associations	15
■	Vie scolaire et périscolaire	16
■	Événements	19
■	Portrait	25
■	État civil	26
■	Il était une fois	28
■	Noté pour vous	29



MOT DU MAIRE

À l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite, avec l'ensemble du conseil municipal et le personnel communal, mes meilleurs vœux de santé, de réussite, et de moments de bonheur partagé avec vos proches.

Nous sommes désormais à la moitié du mandat que vous nous avez confié. Cela fait trois ans que notre équipe œuvre sans relâche pour la commune. En accord avec notre programme, nous avons déjà réalisé de beaux projets. Nous pouvons notamment citer le déménagement de la mairie, l'installation d'aires de jeux pour les enfants, la poursuite de l'entretien de nos deux églises et des bâtiments communaux ainsi que la création de deux nouveaux logements à la place de l'ancienne mairie. Nous souhaitons également être proches de vous et c'est avec les associations que nous animons notre localité, notamment avec la fête du village qui est devenue un événement incontournable.

Après la période de pandémie, nous sommes heureux que les associations aient repris leurs activités avec beaucoup de cœur à l'ouvrage. Merci à tous ces bénévoles qui nous font passer des moments de partage et de détente. Vous retrouverez dans ce bulletin quelques temps forts de cette année. Pour ceux qui pourraient être intéressés, n'hésitez pas à les rejoindre. Elles sont listées sur le site internet de la commune dans la catégorie « associations ».

Par ailleurs, nous poursuivons nos actions. Le temps passe vite, et je dirais même trop vite. Certains dossiers n'avancent pas aussi rapidement que souhaité, mais nous ne baissons pas les bras. Pour preuve, nous avons décidé lors du conseil municipal du 27 octobre dernier d'entreprendre la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux aériens de la rue des Romains, qui est l'une des plus dégradées de la commune. Nous avons signé avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) des conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée. C'est un projet lourd, qui après un premier chiffrage, s'élève à 520 000 € TTC, et pour lequel nous avons déposé des dossiers pour solliciter des subventions auprès de l'État, du Département et de la Communauté de Communes. Les travaux ne pourront commencer qu'après les décisions d'attributions des subventions.

De plus, le dossier de passage aux LED de notre éclairage public est à l'étude et ne pourra aboutir qu'avec l'obtention d'aides et subventions à solliciter. Nous allons également étudier et prendre en compte des dossiers d'énergies renouvelables pour nos bâtiments afin de rechercher des économies d'énergie.

Aussi, nous avons continué à réduire l'endettement de la commune tout en maîtrisant les coûts dans une période inflationniste où les dotations et les produits des taxes sont en réduction.

Néanmoins, j'ai une grosse déception concernant le chemin de liaison entre Gandren, rue du moulin, et la mairie. Ce dossier, sur lequel nous avons travaillé depuis plus d'un an, devait permettre à nos deux villages d'être plus unis, de mieux profiter de notre belle nature et de nos installations en toute sécurité et ceci en utilisant un chemin rural, tout en préservant les terres agricoles. La CCCE a pris à sa charge la compétence mobilité et après avoir mis notre dossier dans les projets de réalisations de ses pistes cyclables pour 2023-2024, a revu ses priorités et a ajourné notre dossier en favorisant d'autres axes.

J'ai marqué ma désapprobation en conseil communautaire et soulevé notre besoin de ne pas être isolés, nous sommes loin des Centres Communautaires et ne pouvons pas en profiter comme d'autres communes. La CCCE annonce sa volonté de développer les déplacements par mobilité douce et de mailler toutes les communes par des pistes cyclables, mais sans laisser entrevoir de date concernant notre projet. Je continuerai à faire valoir nos attentes et défendre nos intérêts.

Pendant, notre Communauté de Communes continue de consacrer des budgets importants dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations). Ce sont des dossiers conséquents, pluriannuels sur lesquels nous restons vigilants et espérons pouvoir œuvrer contre les inondations dues à nos cours d'eau.

“Nous formons une petite équipe unie dans un seul but, celui d'apporter le meilleur pour notre commune”

Notre population progresse à un rythme mesuré pour arriver aux alentours de 600 habitants (nous étions 528 habitants selon l'INSEE en 2020), de nouveaux pavillons ont vu le jour, ainsi que des logements locatifs au cœur des villages. Le recensement officiel interviendra du 18 janvier au 17 février. Vous pourrez y répondre sur Internet et pour ceux qui le souhaitent sur papier. Le recensement est important pour la commune en matière financière, certaines dotations dépendant des chiffres qui en seront issus. Je vous remercie par avance d'y répondre et de faire bon accueil à notre agent recenseur.

Cette progression de population est également une sécurité pour le maintien de nos classes. Notre école compte 57 élèves depuis la dernière rentrée. À ce jour, nous prévoyons 9 enfants qui intégreront la maternelle à la prochaine rentrée.

Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux arrivants qui s'installent dans notre commune. Nous sommes persuadés qu'ils s'adapteront facilement à notre bel environnement et qu'ils auront envie, tout comme nous, de s'impliquer pour faire vivre et avancer nos villages.

Une fois encore, et je ne le ferai jamais assez, je voudrais remercier nos adjoints, nos conseiller(e)s, le personnel communal, les personnes qui donnent bénévolement de leur temps pour faire vivre les villages ainsi que les enseignant(e)s, les animatrices du périscolaire, toutes et tous très dévoués et qui s'activent sans relâche. Nous formons une petite équipe unie dans un seul but, celui d'apporter le meilleur pour notre commune. N'hésitez pas à les féliciter pour leur engagement sans faille, ils le méritent.

À toutes et à tous, bonne et heureuse année 2024. Vous êtes cordialement invités à la cérémonie des vœux le samedi 27 janvier à partir de 19 h au foyer « Le Clos ». Nous lèverons nos verres pour la nouvelle année!

DÉLIBÉRATIONS

L'intégralité des délibérations est disponible sur www.beyren-gandren.fr

Séance du 31 mars 2023

Vote des trois taxes

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, monsieur le Maire a proposé de **maintenir les taux**. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et pouvoirs, a décidé de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- **taxe d'habitation : 14,71 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,89 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,33 %**

Séance du 18 juillet 2023

Projet immobilier DUHO

Monsieur le Maire a présenté la situation du projet de lotissement LA VAUBAN (mandataire : DUHO Immobilier - représentant : M. Hombourger) constitué de 12 parcelles destinées à des maisons individuelles. Ce projet se situe en zone 1AUr et pour partie en zone UDr. Monsieur Hombourger indique qu'il a pu obtenir des promesses de vente des propriétaires concernés avec une date d'expiration au 31/12/2023. Dans le cadre d'une maîtrise foncière totale du projet LA VAUBAN, M. Hombourger a sollicité la commune pour une mise à disposition de la parcelle N° 0158 section 03.

Considérant :

- que la parcelle N° 0158 section 03 est issue du plan cadastral établi en 1909 (cadastre allemand), qu'elle est inscrite au Livre Foncier au nom de la Commune de Beyren-Les Sierck ; qu'elle appartient au Domaine Privé de la Commune ;
- que la parcelle N° 0158 section 03 d'une contenance de 23a51ca, comprend actuellement une voie communale de fait desservant de part et d'autre 4 pavillons, des N° 27 au N° 30 Chemin des Coteaux, située entre la rue de Gandren et le commencement du sentier communal cadastre parcelle 0139 section 04 ;
- que la parcelle N° 0158 section 03 comprend 77 m² en zone A, dans sa partie jouxtant le chemin rural cadastré parcelle 0106 section 19, lesquels situés en zone A ne peuvent être compris dans le projet immobilier conformément au PLU ;
- que la parcelle N° 0158 section 03 dans sa partie incluse dans le projet immobilier, représentant une surface géographique de l'ordre de 14a50ca (suivant estimation de M. Gallani, Géomètre Expert), bien que non carrossable, des propriétaires mitoyens utilisent la largeur d'une voiture sur cette parcelle dont la largeur est de plus de 9 mètres au plus étroit, pour rejoindre leurs parcelles.

Considérant :

- que le lotissement comprendra une extension de voirie et de réseaux sous voirie exclusivement réservés à cette zone, que la commune devra en assumer les coûts de gestion et d'entretien qui sont particulièrement conséquents et que compte tenu du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) imposé aux communes, la voie qui sera créée ne pourra plus desservir de nouvelles constructions autres que celles prévues dans ce projet.

DÉLIBÉRATIONS

L'intégralité des délibérations est disponible sur www.beyren-gandren.fr

Monsieur le Maire indique que lors d'une réunion du 28 juin 2023 avec Monsieur René Hombourger au cours de laquelle participait Monsieur Gaël Meneghin (1er Adjoint), il a été indiqué à M. Hombourger que sa demande de mise à disposition de la parcelle N° 0158 section 03 par la délivrance par la commune d'une permission de voirie, conduirait la commune à prendre en charge financièrement l'entretien de la voirie et des réseaux sous voiries ad-vitam aeternam, représentant un coût énorme pour la commune et que cette demande devait être soumise pour décision à un conseil communal.

Monsieur Hombourger par Email du 06 juillet indique que la commune « a le droit d'établir une taxe légale de 10 % sur la vente des fonciers constructibles » ;

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a contacté le cabinet NEGE (NORD-EST GEO ENVIRONNEMENT) ayant déjà intervenu sur la modification simplifiée du PLU de 2022 ; afin d'envisager une procédure d'aliénation de la partie de la parcelle N° 0158 section 03 incluse dans le projet immobilier d'environ 14a50ca qui permettrait à la commune la vente de la surface incluse dans le projet.

Monsieur le Maire indique qu'une convention de rétrocession par l'aménageur qui réalisera la voirie et les réseaux sous voiries au profit de la commune, à l'euro symbolique, au terme du projet pourra être envisagée.

Le cabinet NEGE a adressé le 10/07/2023 une proposition d'accompagnement à la procédure d'aliénation avec un devis de 3600 € TTC, (3000 € HT). Une division de la parcelle N° 0158 section 03 doit préalablement être réalisée, afin d'aliéner uniquement la partie incluse dans le projet immobilier.

Monsieur le Maire présente la note méthodologique du cabinet NEGE qui comprend une enquête publique, la possibilité pour les riverains de faire une offre d'acquisition. L'ensemble de la procédure pouvant être tenu sous 3 mois, le cabinet NEGE étant disponible pendant l'été. Après avoir échangé sur les différents aspects de ce projet, le conseil municipal :

DECIDE de ne pas accorder de mise à disposition de la partie incluse dans le projet immobilier d'une surface de l'ordre de 14a50ca de la parcelle N° 0158 section 03, tel que sollicitée par LA VAUBAN ;

DECIDE de ne pas donner suite à la proposition « d'établir une taxe légale de 10 % sur la vente des fonciers constructibles » qui conduirait à taxer les vendeurs ;

DECIDE de soumettre à La Vauban, représentée par M. René HOMBOURGER une proposition de vente par la commune de la partie de la parcelle N° 0158 section 03 de l'ordre de 14a50ca incluse dans le projet immobilier, dans son état actuel y inclus toute servitude, au prix de vente des autres terrains, soit sur la base de 10 000 euros de l'are; sous condition suspensive de la réalisation préalable de la procédure d'aliénation et de signer concomitamment à la promesse de vente une convention de reprise de voirie à l'euro symbolique à la fin des travaux réceptionnés par la commune et sur la base du plan projet du 10/07/2023 remis par Email de M. Hombourger. Monsieur le Maire transmettra l'offre dans les meilleurs délais ;

DECIDE d'effectuer une division parcellaire de la parcelle N° 0158 section 03 en trois parcelles :

- Zone A de 77 m² environ,
- Zone incluse dans le projet immobilier du lotissement des Coteaux d'environ 14a50ca,
- Zone aménagée en voie communale pour le reste de la surface ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents nécessaires à la division parcellaire précisée ci-dessus.

Dans le cas d'une acceptation de La Vauban d'acquérir la partie de la parcelle 0158 section 03 telle que définie ci-dessus, le conseil communal à l'unanimité des votants, M. IMMER Alain ne participant pas au vote ;

DECIDE d'accepter le devis N° D-2023-18 du 10/07/2023 du Cabinet NEGE pour un montant de 3600 euros TTC ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer le devis NEGE ci-dessus et à engager les démarches pour la procédure d'aliénation de la partie de la parcelle communale incluse dans le projet de lotissement.

DÉLIBÉRATIONS

L'intégralité des délibérations est disponible sur www.beyren-gandren.fr

Séance du 27 octobre 2023

ERA (Enfouissements Réseaux Aériens), VIC (Voix d'Intérêt Communales) : décision pour 2024

Comme demandé par le conseil du 13 octobre, un chiffrage a été demandé à la CCCE pour un enfouissement des réseaux aériens (ERA) et réfection de la voirie (VIC) sur un tronçon de la rue du Moulin allant du pont au-dessus de l'Altbach jusqu'au stop du carrefour avec la rue du Luxembourg.

Monsieur le Maire présente au conseil le montant estimatif prévisionnel établi et remis par la CCCE en date du 26 octobre 2023 et qui s'élève à un montant de 542 400 € TTC (y compris 5% d'imprévus sur le montant HT des coûts directs ERA et VIC). Pour mémoire le coût prévisionnel de la rue des Romains s'élève à 520 000 € TTC. Ces coûts intègrent les frais de parution, étude géotechnique, diagnostics amiante, géo-détection, le marquage des réseaux souterrains.

Le conseil échange sur les différents aspects des projets, desquels il ressort :

- que la rue des Romains est la plus dégradée de la commune ;
- que cela permettrait d'avoir une continuité de l'enfouissement en plein cœur du village de Gandren ; ne réaliser que l'enfouissement ne permettrait pas de retrouver une qualité de voirie ni d'améliorer la sécurité piétonne et routière ;
- que la voirie de la rue du Moulin est nettement moins dégradée que la rue des Romains et ne présente pas de caractère prioritaire, en matière de rénovation ;
- que le projet de la rue des Romains après première étude nécessiterait deux petites acquisitions foncières pour permettre l'aménagement d'un trottoir PMR (pour personnes à mobilité réduite), qui concernent les parcelles 0053 et 0054 de la section 21.

Après différents débats, le conseil municipal **retient le projet de voirie avec enfouissement de la rue des Romains** par suite d'un vote par 1 abstention, 10 voix pour le projet rue des Romains, 2 voix pour le projet rue du Moulin, (pouvoirs inclus). Le conseil municipal définit également une période de 3 ans d'interdiction de travaux sur la voirie après la fin du projet, sauf urgence.

Monsieur le Maire propose alors le plan de financement prévisionnel de ERA et VIC de la rue des Romains suivant :

Dépenses :

Ensemble des travaux rue des Romains : 433 333,33 € HT

Ressources :

1 - Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)

Fond de concours ERA (Enfouissement des Réseaux Aériens)

40 % d'un plafond de 152 450 € sur le HT soit 60 980,00 € HT

2 - Subvention Préfecture de la Moselle, DETR

Plafond HT sur VIC, ERA non éligibles soit 40 000,00 € HT

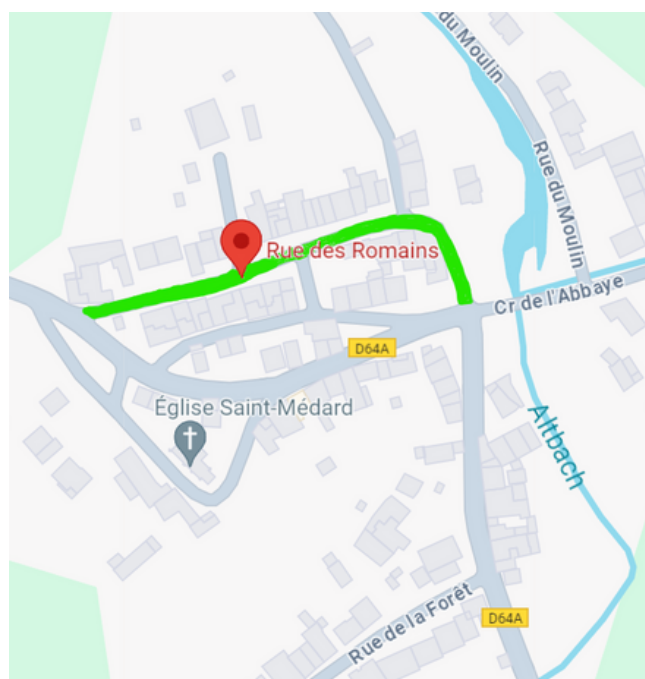
3 - Subvention du Département, Moselle Ambition

50 % du reste à charge HT soit 166 176,66 € HT

4 - Autofinancement commune

166 176,67 € HT

(et à rajouter 86 666,67 € de TVA) ;



DÉLIBÉRATIONS

L'intégralité des délibérations est disponible sur www.beyren-gandren.fr

Séance du 18 décembre 2023

Eclairage public - passage au LED

Considérant :

- les augmentations des coûts énergétiques ;
- que l'éclairage public représentait plus de la moitié des charges d'électricité de la commune.
- qu'une partie des luminaires sont à présent au LED, notamment la rue de Gandren, ou le seront pour ce qui concerne la rue des Romains dans le cadre des travaux de voirie de 2024-2025 ; ce qui représente environ 30 % du parc de l'éclairage public qui est en LED.

Monsieur le Maire, sur recommandations des commissions voiries, a contacté plusieurs sociétés en vue de passer les têtes de lampadaires en LED pour ceux qui ne le sont pas encore.

Monsieur le Maire rappelle que nos installations ont, pour certaines, plus de 50 ans avec des néons ayant engendré dernièrement des coupures de courant à répétition sur la quasi-totalité du village de Gandren pendant près de deux semaines et que plusieurs points d'éclairage ont dû être laissés hors service pour éviter les courts-circuits.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de retenir le devis ELRES du 14 décembre N° 230100A et de solliciter une aide de l'état au titre des « fonds verts » pour 50 % du montant HT et un fond de concours de rénovation de l'éclairage public de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour 25 % du montant HT.
- le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses :

74.622,12 € HT (89.546,54 € TTC) devis ELRES du 14 décembre N° 230100A

Recettes :

- a) 37.311,00 € HT Aide Fond Vert, de la Préfecture de la Moselle,
- b) 18.655,00 € HT Fonds de concours rénovation éclairage public de la CCCE,
- c) 18.656,12 € HT Autofinancement de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et pouvoirs :

APPROUVE le passage au LED de l'éclairage public qui ne l'est pas encore, et à le réaliser à partir de 2024 ;

DECIDE DE SOLLICITER une aide fond vert auprès de la Préfecture de la Moselle ;

DECIDE DE SOLLICITER un fond de concours pour la rénovation de l'éclairage public auprès de la CCCE ;

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

DECLARE que l'acceptation du devis et le démarrages des travaux ne pourra se faire qu'après l'obtention des accords des financements nécessaires.

Urbanisme

Depuis le début du mandat, l'expansion raisonnée de notre commune se poursuit et le bilan actuel est le suivant :

- 19 pavillons - impasse des prés (Rte de Gandren)
- 7 pavillons - rue Roger Leick
- 4 pavillons - rue des Saules
- 3 pavillons - résidence de Gandren
- 1 pavillon - chemin des Mirabelliers
- 2 logements communaux - place de la Mairie
- 2 logements (gîte) - rue de Sierck
- 4 logements - rue des Romains

Concernant la deuxième tranche du lotissement de 21 parcelles, rue Claude Seiter, voici le statut :

- 2 pavillons sont habités
- 8 pavillons sont en cours de construction
- 2 pavillons dont le permis est déposé
- 1 terrain encore disponible
- 8 pavillons à venir sous la gestion de SODEVAM

On notera également le projet porté par DUHO immobilier qui est toujours en cours de développement (12 parcelles) ainsi que 3 logements rue de Sierck.



Croix de la chapelle de Gandren

La croix de la chapelle de Gandren a repris ses lettres de noblesse et trône à nouveau au sommet de l'édifice. Taillée dans les ateliers du sculpteur local Sylvain Divo, en grès des Vosges, elle est venue remplacer l'ancienne qui était très abîmée. Le conseil de fabrique a financé la réalisation de la croix et la commune a participé à l'enlèvement et la remise en place de celle-ci.

Eclairage public - extinction de nuit

En novembre 2022, le conseil municipal avait décidé d'éteindre l'éclairage public de nuit. Outre l'intérêt écologique indéniable, la commune souhaitait également maîtriser ses dépenses en anticipant les hausses des coûts de l'énergie. Après un an de mise en place, cette décision aura permis une **économie de 3 700 euros**, à périmètre constant. Ce constat a renforcé les membres du conseil à poursuivre les investissements dans les économies d'énergie. La mise en place du LED est la prochaine étape.



Citerne incendie

Voici une photo de la citerne (60m³) installée rue de La Fontaine qui fait partie du dossier de construction des 4 pavillons de la rue des Saules par la SCCV "Les Pavillons de Beyren". Cette citerne est destinée à renforcer la protection incendie de ce quartier. La commune a pris l'engagement d'y participer à hauteur de 5 000 €.

Repas des anciens

La fête des anciens donne l'occasion aux participants de se rencontrer, de resserrer les liens existants et d'en tisser de nouveaux durant ce grand moment de convivialité. Le conseil municipal souhaite privilégier l'essence même du repas et son existence originelle que sont le partage et les échanges. En conséquence, dès 2024, les paniers garnis ne seront distribués qu'aux personnes de 75 ans et plus ne pouvant se déplacer. Nous rappelons que les personnes de 60 ans et plus sont cordialement invitées au repas.

Éolien - Burmerange

Lors du conseil municipal du 6 octobre 2023, la société EMCA est venue présenter le projet d'un parc éolien situé à Burmerange (LU). Implanté sur les hauteurs de Gandren, côté luxembourgeois, ce parc comporterait cinq éoliennes d'une hauteur de 256 m d'un diamètre de rotor de 175 m.

A ce jour, l'entreprise EMCA n'est pas en mesure de donner de dates précises pour l'implantation des éoliennes, le projet étant en phase d'évaluation d'incidences sur l'environnement, mais leur site internet mentionne une avancée à 78 %.

EMCA souhaite une autorisation foncière de la part de notre commune concernant la phase de travaux de construction d'une des éoliennes. Il s'agit d'une occupation temporaire, sur une parcelle communale, nécessaire pour la phase de montage (empiètement de la grue). Plusieurs questions ont été soulevées lors de cette réunion : distance entre éoliennes, impact environnemental et visuel, bruit, etc.

Le conseil, à l'unanimité, décide de prendre position après avoir obtenu les réponses aux questions posées et devra préalablement recevoir l'accord des exploitants de la parcelle impactée.

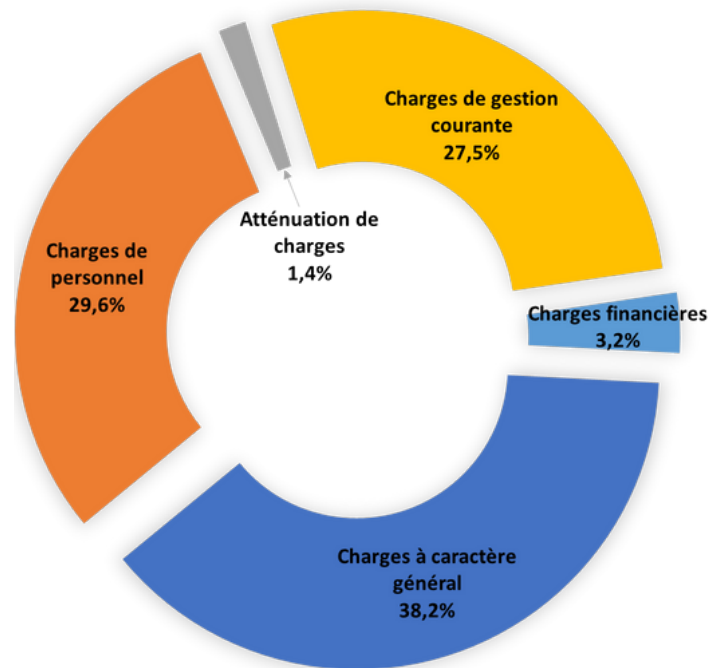


FINANCES

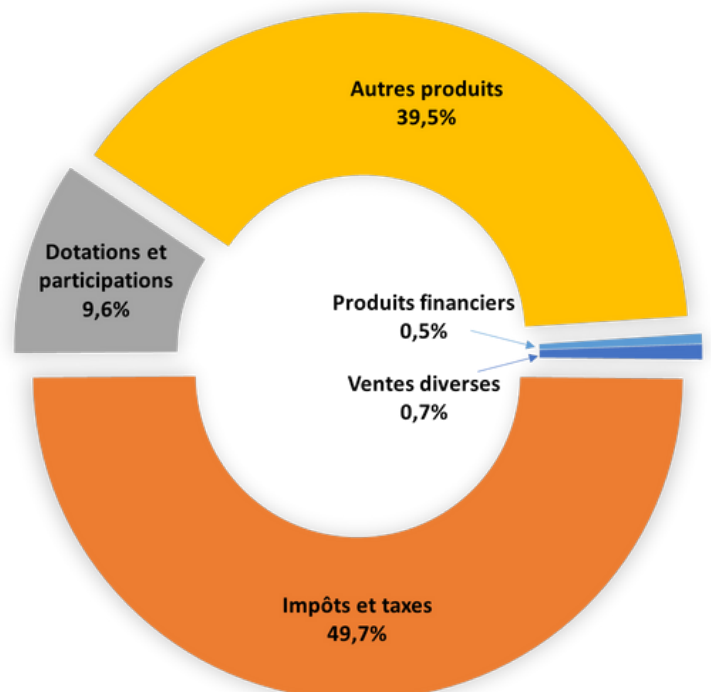
Compte administratif 2023 avant validation par la Direction générale des finances publiques

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	365 856,05 €
Charges à caractère général	139 810,24 €
Charges de personnel	108 333,86 €
Atténuation de charges	5 296,00 €
Charges de gestion courante	100 727,71 €
Charges financières	11 688,24 €



RECETTES	440 004,53 €
Ventes diverses	3 242,02 €
Impôts et taxes	218 675,00 €
Dotations et participations	42 228,21 €
Autres produits	173 726,54 €
Produits financiers, exceptionnels et reprises sur provisions	2 132,76 €

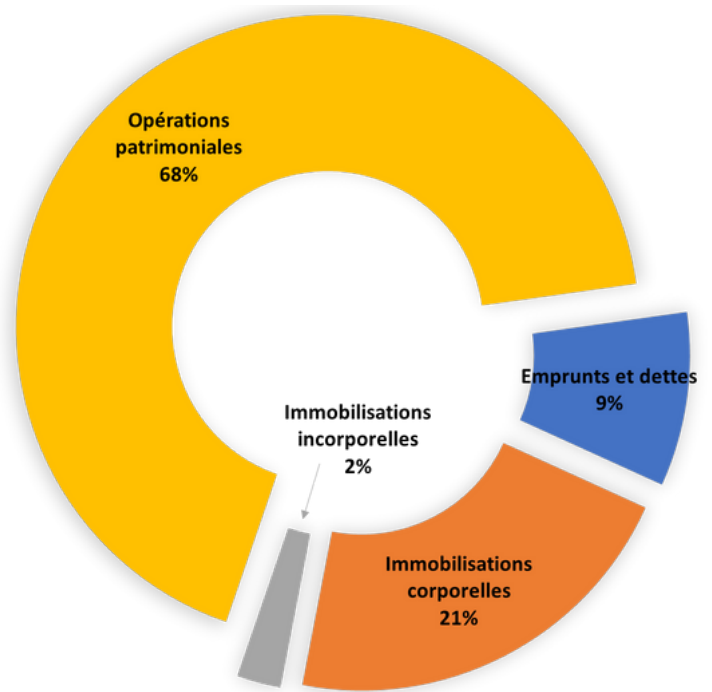


FINANCES

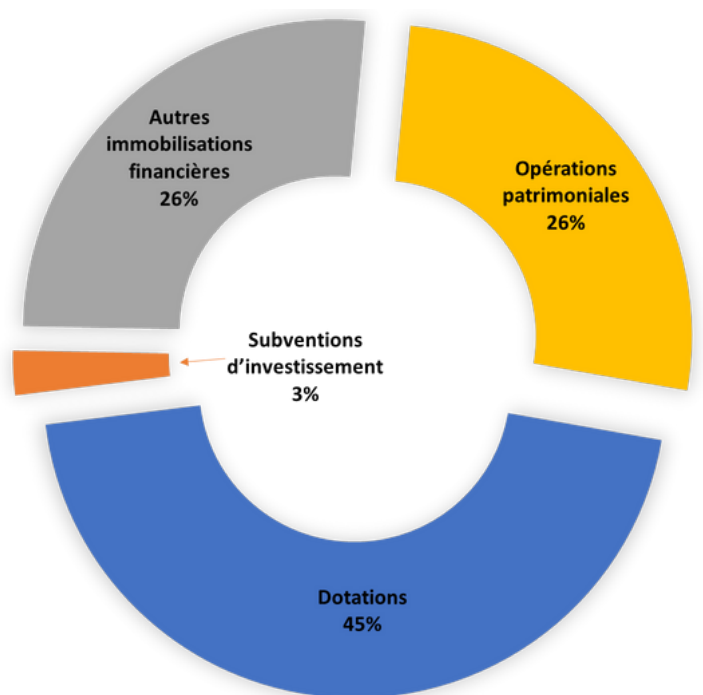
Compte administratif 2023 avant validation par la Direction générale des finances publiques

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	168 312,21 €
Emprunts et dettes	15 168,05 €
Immobilisations corporelles	35 783,16 €
Immobilisations incorporelles	3 780,00 €
Opérations patrimoniales	113 581,00 €



RECETTES	432 944,86 €
Dotations	195 882,86 €
Subventions d'investissement	9 900,00 €
Autres immobilisations financières	113 581,00 €
Opérations patrimoniales	113 581,00 €



L'actualité de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI

Composée de 17 élus du territoire, la commission Eau, Assainissement et Gemapi est animée par Benoît Steinmetz, Vice-Président de la CCCE. En 2023, la commission a proposé la réalisation d'un suivi des chantiers par drone sur les ruisseaux. Un petit film retraçant l'avancée des travaux sur les zones concernées sortira dans quelques mois et servira de support de communication à destination du public. Les premières aides à l'achat de batardeaux ont été délivrées aux particuliers qui en ont fait la demande. Le dispositif est renouvelé pour l'année 2024.

Une modélisation hydraulique a également été réalisée, permettant de cartographier l'ensemble des zones inondables du territoire. L'étude s'est particulièrement intéressée aux inondations observées à Beyren-lès-Sierck.

Enfin, l'année a été marquée par le démarrage des travaux sur la Kissel et le ruisseau des 4 Moulins. Parallèlement à ces actions, différents travaux ont été menés au cours de l'année.

Entretien de la végétation des ruisseaux en traversées urbaines

Depuis 2019, plus de 8 000 mètres de berges de ruisseau sont entretenus régulièrement par la CCCE. Cet entretien consiste essentiellement à faucher la végétation et contribue à prévenir les inondations en rétablissant la libre circulation de l'eau. La réglementation impose que les interventions se fassent dans des périodes très précises et limitées, de manière à ne pas perturber la faune, notamment les oiseaux.

Dans notre village, le fauchage a eu lieu dans la traversée de Beyren et à Gandren, et se reproduira deux fois par an.

Les travaux à venir

Restauration des affluents de la Boler

Dans la poursuite des actions de l'ancien Syndicat de rivière, la CCCE restaure les affluents de la Boler. Un programme de travaux de 450 000 € qui va restaurer les petits ruisseaux, afin de favoriser la biodiversité et réduire le risque inondation.

Il est prévu d'entretenir la végétation des affluents du ruisseau de Beyren et de réaliser des plantations sur ces mêmes tronçons. Les travaux ont débuté fin 2023 et se poursuivront en 2024, sous réserve de l'acceptation des propriétaires.

Restauration et prévention des inondations de l'Altbach

Dans la poursuite des actions de l'ancien Syndicat de rivière, la CCCE va restaurer l'Altbach. Un programme de travaux de 600 000 € va restaurer ce ruisseau, afin de favoriser la biodiversité et réduire le risque d'inondation.

Les travaux prévus à Gandren consisteront en l'entretien de la végétation des berges ainsi qu'à des plantations.

Des clôtures seront également proposées aux agriculteurs afin d'éviter que le bétail piétine les berges. Des petits barrages situés en travers du ruisseau et pouvant amplifier les inondations seront également retirés. Enfin, l'îlot de terre observé en amont du pont principal sera retravaillé afin de recentrer le lit du cours d'eau et d'augmenter sa capacité hydraulique pour prévenir les inondations. Le programme de travaux démarrera à l'été 2024.

ASSOCIATIONS



Créée au milieu des années 1970, l'association de la jeunesse de Beyren-Gandren est un acteur vivant de notre commune. Avec une centaine de membres issus de nos villages et des alentours, elle propose des activités comme le Yoga Vinyassa les jeudis de 19h15 à 20h15, des cours de théâtre enfants (1) les mardis de 17h15 à 19h15 et du théâtre adulte.

Durant l'année 2023, L'AJBG a organisé plusieurs événements. La soirée des années 80 fut un réel succès (2) de même que la marche du 1er mai (3) qui a permis de faire découvrir notre campagne à plus d'une centaine de marcheurs. La sortie à Europapark a ravi petits et grands, l'Afterwork beaujolais, pour une première, a été une vraie réussite. La soirée jeux n'a malheureusement pas réussi à mobiliser autant de monde mais a tout de même permis de récolter des fonds pour le Téléthon. La troupe des Clopins d'abord (4) remontera sur scène les 19 et 20 janvier à Beyren au Foyer « Le Clos » avec sa nouvelle pièce « A gauche en sortant de l'ascenseur » avant de partir en tournée.

Enfin, notre comité est toujours autant motivé pour proposer des moments de partage et d'échange entre les habitants. Malheureusement, beaucoup ne nous connaissent pas encore ou n'osent pas faire la démarche de nous rejoindre alors n'hésitez pas, engagez-vous à nos côtés! L'union faisant la force, nous pourrions aussi élargir notre offre d'activités ou d'événements afin de répondre encore mieux aux envies de chacun.

En attendant de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations, tous les membres du comité vous souhaitent une belle et heureuse année 2024.

La présidente, Sabine Reicher

En images





Retraite de Mme BOSQUET

L'heure de la troisième récré a sonné pour Élisabeth Bosquet, la directrice de l'école primaire de Beyren-lès-Sierck, au terme d'une longue carrière principalement consacrée à l'établissement scolaire du village. Le monde scolaire local, les parents d'élèves, le monde associatif, périscolaire, des anciens élèves et élus locaux, tous ont entouré la directrice de bienveillance et de sympathie, lors de la kermesse de l'école intégrant le cérémonial de départ à la retraite.

La carrière d'Élisabeth Bosquet a commencé à Creutzwald, s'est poursuivie à Himeling puis Kerling-lès-Sierck, avant de définitivement s'installer à la petite école de Beyren-lès-Sierck, à la rentrée de 1994. « École à une classe, j'avais en charge un cours multiple (grande section, CP et CE1) tandis que les CE2-CM1-CM2 étaient scolarisés à Gandren, une école à une classe également. Durant cette période, trois collègues ont professé à Gandren, Mmes Hallinger, Hassler et Bauer », se souvient l'enseignante.

Quelque vingt-neuf années scolaires plus tard, et après avoir dispensé ses leçons à plus de 150 élèves, leur avoir tenu la main, les avoir guidés, les souvenirs affluent. « Ensemble, nous avons organisé de nombreuses activités et classes découvertes, de neige dans les Alpes et les Vosges, de mer en Vendée et en Bretagne, d'équitation dans le Morvan, de Volcan en Auvergne, Patrimoine et Nature dans le Parc Régional de Lorraine. L'idée était que tous les élèves puissent en bénéficier au moins deux fois durant leur scolarité. À la rentrée 2015, j'ai intégré la nouvelle école de Beyren-lès-Sierck et pris la charge de la Direction de cette école à trois classes. »

Témoignages de sympathie, petites attentions amicales, cordialités et cadeaux ont fleuri cette journée commémorative d'un long engagement professionnel. Félicitations et bonne retraite bien méritée!



VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Association des parents d'élèves (APE)



L'association des parents d'élèves (APE) de Beyren-Gandren participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants. Cette année encore, sous la présidence de Mme Claire Wandernoth, elle a mené des actions pour financer les projets de l'école: vente de chocolats et de biscuits, opération "vitamines" - "les saveurs de Sicile", marché de Noël lors de la Saint Nicolas, sapins de Noël avec M. Schumacher de Garche, etc.

Toutes ces initiatives auront permis de participer activement à de nombreuses sorties et manifestations comme la sortie des maternelles à Montenach, la kermesse de fin d'année et un après-midi détente et loisirs. Ce dernier était agrémenté d'un goûter spectacle, mis en place au foyer « Le Clos », où la magie a notamment opéré avec la présence de Jay Witlox, magicien-illusionniste. Ce moment festif a été offert aux familles en reconnaissance du soutien manifesté aux différents événements organisés par l'APE, qui peut compter sur ces petites mains, en toutes occasions. Nul doute que l'année 2024 sera à nouveau ponctuée de surprises et de manifestations qui raviront parents et enfants.

Rentrée 2023-2024

Quelques 57 enfants ont rouvert leurs cartables dans les trois classes de l'école communale « Le Clos » de Beyren-lès-Sierck. L'équipe pédagogique se compose de Muriel Martinet, enseignante et nouvelle directrice, Sarah Mallick, Meghann Lambert et Marie Pugliese.



Langues muettes

Les parents d'élèves de Beyren-Gandren lancent une alerte sur l'absence d'intervenants en langue étrangère à l'école primaire de Beyren-lès-Sierck pour l'année scolaire 2023-2024, et pour la deuxième année consécutive, alors même que l'apprentissage des langues étrangères est au programme officiel de l'Éducation Nationale. Les parents s'inquiètent et se mobilisent. « Nous trouvons cette situation inacceptable, d'autant plus que nous habitons à la frontière où de nombreux enfants du même âge sont déjà trilingues » s'insurge l'un des parents d'élèves. Le déficit pèsera à l'entrée au collège et par rapport aux élèves des villages voisins. L'APE a saisi l'inspection des circonscriptions de Yutz et l'académie de Nancy Metz. En réponse à cette inquiétude légitime, les enseignantes ont suivi deux demi-journées de formation et la Directrice de l'école a acheté des méthodes dédiées aux cours d'allemand.

VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE



ÉVÉNEMENTS



Collecte de sang

À l'heure où les associations pour le don du sang peinent à fédérer les donateurs aux collectes de sang, l'Association pour le don du sang de Boust et environs (ADSB) se démarque par le très beau succès rencontré lors de la dernière collecte.

En effet, « cette année, nous avons accueilli 53 donateurs, donc 20 de plus que la collecte de l'année dernière. Cette collecte a démontré une belle prise de conscience », s'est félicité Armand Périot, Vice-Président de l'ADSB. Cette dernière collecte était organisée au foyer « Le Clos » de Beyren-Gandren.

Cette performance n'est pas anodine et se réfère à l'engagement des bénévoles de l'équipe locale menée par Armand Périot, indéfectible soldat au service du don du sang (et doyen du village), qui cumule quarante ans de présence, dont 38 années de comité. L'engagement de l'équipe locale se mesure aux actions en promotion des dons du sang visibles sur le terrain : informations auprès des différents publics, visite aux écoliers afin qu'ils sensibilisent leurs proches aux nécessités de tendre le bras pour un don de sang. Ainsi, cette collecte aura permis de recueillir quelques 46 poches.

Bravo !



Théâtre

Interprétée par la troupe Les Clopins d'abord, la pièce "Silence on tourne" de Patrick Haudecoeur et Gérard Sibleyras a rencontré un véritable succès.

L'histoire : "Une équipe de cinéma a investi un théâtre pour le tournage d'un film et s'apprête à tourner une scène cruciale : la séquence du mari trompé qui interrompt une représentation pour tuer l'amant de sa femme. C'est le début d'une cascade d'inattendus qui feront tomber les masques, révélant un producteur véreux, un réalisateur amoureux de la jeune première et résolu à démasquer et éliminer son rival, l'assistant-réalisateur, désireux de réaliser son premier film avec la jeune première dans le rôle principal. S'ajoutent un premier rôle solaire, une maquilleuse étrangère, une chef machiniste bourrue..."

ÉVÉNEMENTS



Soirée années 80

La soirée "Back to the 80s", comprenant un événement avec pour thème le renouveau des années 1980, a conquis un large public sur la piste de danse du foyer « Le Clos » de Beyren-Gandren. Vrai kaléidoscope, cette fête gaie et animée, a fait danser, rire et s'amuser nombre d'entre vous et a rempli le foyer de notes colorées aux influences funky, disco, pop et rock.

Le temps d'une soirée, l'association de la jeunesse Beyren-Gandren et ses convives aux bas résille et looks éclectiques, hauts en couleur et très affirmés, signature de ces années indémodables, ont fait un bond dans le passé : un temps où régnaient des symboles emblématiques cultes tels que walkman, rubik's cube, bandana, minitel et consoles de jeux. Dans les rétros de cette décennie, on se souvient du lancement de la première navette spatiale américaine en 1981 ; de Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev signant le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire à la Maison Blanche en 1987 ; mais aussi de la guerre Iran-Irak ou de la chute du mur de Berlin...

Les groupes de légende et les chanteurs qui ont marqué la décennie ont déchaîné les foules, Toto (Africa), Mickaël Jackson (Billie Jean), Cindy Lauper (Girls just want to have fun), Survivor (Eye of the tiger)... Dès 1981, on se trémoussait sur La Danse des canards en jean 501 Levi's.

Un temps que les moins de 30 ans ne peuvent pas connaître, figé dans les références des contemporains, héritiers de ces années bonheur. C'était au siècle dernier...

Repas - Chapelle St Médard



Le conseil de fabrique de Gandren a organisé le samedi 3 juin un repas traiteur à emporter concocté par le restaurant Cordel.

Au tarif de 20 €, ce repas comprenait bouchée à la reine, riz et tiramisu. Les repas étaient à retirer sous le préau du foyer « Le Clos » de Beyren, ou livrés à domicile. Les bénéfices retirés sont consacrés au financement des derniers travaux intérieurs de la chapelle Saint-Médard de Gandren.

Marche du 1er Mai



L'Association de la Jeunesse de Beyren Gandren (AJBG) a lancé sa première Marche du 1er mai. Les participants avaient le choix entre 9 km ou 12 km de randonnée. Quelques 150 marcheurs ont chaussé baskets pour les uns, chaussures de marche pour d'autres, poussés par l'attrait de cette sortie. Au foyer « Le Clos », l'équipe de bénévoles a assuré l'intendance et l'accueil.

ÉVÉNEMENTS



Fête du coquelet

La tradition se maintient en termes de rendez-vous festifs à Beyren-lès-Sierck. La Fête du coquelet a renoué avec ses convives réunis au foyer « Le Clos ». Il aura fallu déployer tout l'arsenal des tables pour accueillir les amateurs de coquelets ou d'assiettes de jambon, mets principaux des menus proposés par le conseil de fabrique, organisateur de l'événement. À noter que les bénéfices retirés de cette opération sont destinés au financement d'actions menées en faveur de l'église Saint-Barthélemy de Beyren-lès-Sierck.

Fête du village

À l'écart des grandes routes se trouve la vie des villages, se perpétuent les fêtes et événements villageois que font vivre ses habitants. La Fête du village de Beyren-Gandren est héritée de cet esprit grégaire et a ramené les villageois autour des tables dressées au foyer « Le Clos » de Beyren-Gandren, trait d'union et continuité entre les villages de Beyren et de Gandren. Dans le rôle principal de cette journée, les retrouvailles, la convivialité, le partage, les échanges, les amitiés qui se nouent autour d'une identité commune et l'accueil des nouveaux habitants. C'est l'occasion de rajouter à l'histoire locale de nouveaux chapitres écrits à l'encre de la fraternité. La Mairie remercie toutes les associations participantes, le conseil municipal et les représentants de la mairie, les bénévoles et habitants qui ont aidé avant, pendant et après cette journée.



La Mairie a profité de la fête du village pour lancer son gobelet réutilisable. Il est fabriqué en France, représente nos deux villages et notre commune avec son blason en couleur. Il sera disponible lors de la plupart des manifestations pour une consigne de deux euros et si vous en tombez follement amoureux, vous pouvez le garder en souvenir!



ÉVÉNEMENTS

World Cleanup Day 2023



La Journée mondiale du nettoyage (World Cleanup Day) est passée par Beyren-Gandren, le samedi 16 septembre. Des plus jeunes aux plus anciens, une vingtaine de volontaires avaient à cœur de débarrasser les bords des routes et rues de Beyren-Gandren. Ce sont près de 70 kg de déchets qui ont été ramassés, parmi lesquels des objets très inattendus.

Merci à tous ces participants volontaires et aux magasins donateurs qui nous ont permis de proposer un barbecue très sympathique à l'issue de cette quête. Appel à tous ceux qui négligent notre belle nature : un petit effort pour porter vos déchets dans les poubelles appropriées svp, merci. La prochaine édition aura lieu le samedi 21 septembre 2024.

**Journée mondiale du
nettoyage de la planète**

21 septembre 2024

#WCD



Parade d'Halloween

L'APE de Beyren-Gandren a organisé une parade d'Halloween dans les rues de nos villages le samedi 28 octobre. Ce fut l'occasion pour les enfants de se déguiser en fantômes, sorcières ou autres personnages terrifiants, et de partir à la fameuse "chasse aux bonbons".

Soirée Afterwork



Sous la houlette de l'AJBG, c'est autour d'une planche de charcuterie-fromage et d'un verre de beaujolais nouveau que les participants ont pu se détendre après une semaine de travail. L'ambiance était conviviale et les rencontres chaleureuses à la veille d'un week-end bien mérité.

ÉVÉNEMENTS



Marché de Noël des couturières

Le temps d'un week-end, les couturières de l'association De fil en aiguille de Beyren-Gandren ont troqué leur atelier contre une salle d'exposition accueillant leur production annuelle d'œuvres diverses mises en vente lors du marché de Noël. Les fées aux doigts d'or ont donné rendez-vous au public dans la salle du foyer socioculturel « Le Clos », ornée des couleurs de Noël, plantée de penderies et de tables chargées d'œuvres en tricots, brodées et cousues. Les utilitaires tels que tabliers de cuisine, gants, mitaines et écharpes, bonnets ont rivalisé de performance avec les petites décorations de Noël, patchworks, napperons, objets de décoration au nombre desquels une belle famille de chats grandeur nature. Le week-end a vu défiler un bon nombre de visiteurs, dirigés vers le coin gourmandises café et pâtisseries. « Nous reverserons les bénéfices retirés de ces ventes aux œuvres caritatives », indique Mme Zunino, présidente de l'association.



Repas des anciens

Les aînés de la commune se sont retrouvés à l'occasion du repas annuel offert par la collectivité au restaurant Cordel. Philippe Gaillot, Maire, et une délégation d'élus locaux ont accueilli les anciens de Beyren-Gandren. Ces derniers ont goûté aux mets tout en discutant du bilan municipal de mi-mandat. Marguerite Cordel, doyenne du village, s'est vue offrir un panier garni agrémenté de produits locaux. Ce fut également l'opportunité de rencontrer et échanger quelques mots avec Mme la députée, Isabelle Rauch, venue partager un café gourmand avec l'assemblée.



Décoration de Noël

Chaque année, la commune rivalise d'idées pour décorer nos charmants villages et partager la féerie de Noël avec ses habitants. En 2023, en association avec l'APE, un sapin Nordmann de 3 mètres de haut a été mis en place à l'entrée de l'école. Les enfants ont pu le décorer à leur guise en y ajoutant des boules et autres guirlandes. L'APE a également fourni une magnifique boîte aux lettres du père Noël fabriqué par un parent d'élève.



Saint Nicolas

Saint Nicolas était accueilli le dimanche 3 décembre au foyer « Le Clos » de Beyren-Gandren. Au programme : à 14 h, spectacle, suivi à 15 h du petit marché de Noël au profit de l'APE (vente de petits bricolages des enfants, pâtisseries, crêpes, spritz, SOS cookies...). Présence d'un stand de créations artisanales et locales. De jolies idées pour les fêtes de fin d'année. À 16 h, tour de chant des enfants et distribution de friandises. De quoi rendre heureux parents et chérubins.

PORTRAIT

La première fois que j'ai croisé M. Gilbert LECLERC, c'était sur la route de mon travail, tôt le matin, le long de la rue de Gandren. Chevauchant son vélo avec quelques sachets remplis de babioles, je me demandais où pouvait-il donc bien aller ? Je n'allais pas tarder à le savoir... Tous les anciens et les natifs de notre commune le connaissent, mais pour ma part et celle des nouveaux arrivants, une présentation me semble nécessaire. Jeune octogénaire, M. Leclerc est né à Rodemack durant l'occupation allemande. Issu d'une formation de CAP serrurier-métallier, il a travaillé en tant que fonctionnaire aux PTT (Postes, télégraphes et téléphones) pour poursuivre sa carrière et gravir les échelons à l'ARBED, groupe sidérurgique luxembourgeois. Il a participé de manière active au développement de notre commune. Sous le mandat de Gérard Linster, il a officié comme conseiller municipal de 1995 à 2001. Il était également membre fondateur du syndicat des arboriculteurs de 1975 à 2006. Dans son temps libre, M. Leclerc était un passionné de cartes et un joueur hors pair. Preuve en est, il gagna plusieurs compétitions de « SKAT » dont la coupe d'Europe en 1995 à Cannes.



Mais c'est en 1996, après quelques soucis de santé, que M. Leclerc a choisi de s'engager comme bénévole dans les associations caritatives. Deux d'entre-elles lui sont chères : les « Les Bouchons d'Amour » et « L'Alu du Cœur ».

L'objectif des « Bouchons d'Amour » est de collecter, acheminer, trier, expédier les bouchons et couvercles plastiques vers une entreprise de recyclage et gérer l'argent issu de la vente de ces bouchons afin de participer à l'acquisition de matériel pour handicapés : fauteuil roulants, matériel handisports ou aménagement de l'habitat.

Quant à « L'Alu du Cœur », elle récolte et transforme les déchets en aluminium (canettes, barquettes, aérosols, etc.) qui sont ensuite revendus à des entreprises de recyclage. L'argent récolté permet de soutenir l'association Handi'Chiens qui finance des chiens d'assistance pour personnes aveugles.

Vous comprenez maintenant pourquoi M. Leclerc sillonne nos villages afin de récolter des bouchons en plastiques et des canettes en aluminium. Il fait sa tournée régulièrement pour récupérer ces précieuses marchandises auprès d'âmes charitables comme le restaurant CORDEL, Nathalie GUINDT qui les collecte lors du nettoyage des bâtiments communaux ou encore Philippe LEBRUN, notre agent technique. A votre tour, n'hésitez pas à collecter ces déchets qui valent de l'or et déposez les chez M. Gilbert Leclerc au 27 chemin des Coteaux. Et si vous toquez à son garage, il se fera un plaisir de vous recevoir, vous conter ses anecdotes et partager un verre de l'amitié.

Article rédigé par Gaël MENEGHIN - 1er Adjoint

Les Bouchons d'Amour

M. Claude BENTZ

Téléphone : 06 73 22 69 15

Email : carredas0506@hotmail.fr

<https://www.bouchonsdamour.com/>

L'Alu du Cœur

M. Frédéric GODART

Téléphone : 06 63 97 32 21

Email : laluducœur@live.fr

<https://laluducœur.e-monsite.com/>

MARIAGE



Nicolas LICHTENAUER et Mélodie KREMER
20 mai 2023



Benjamin MONNOT et Maëlle MILLOUX
26 mai 2023



Vincent SARAZAIN et Alexandra STEPIEN
9 septembre 2023



Gaël MENEGHIN et Anne-Catherine FISCHER
16 septembre 2023

Thierry STACHETTI et Laure PRISCAL - 6 octobre 2023

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



Mathéon Zion MUEPU
né le 9 février 2023



Ella GUL
née le 7 mars 2023



Manoé WAGNER
née le 31 mai 2023



Léandre COURTOIS
né le 23 août 2023



Marcus MOLINARI
né le 3 octobre 2023



Martin LEICK
né le 9 octobre 2023



Milo WALLERICH
né le 9 décembre 2023

BAPTÊME RÉPUBLICAIN



Malo HEIN, le 7 avril 2023

DÉCÈS

Mme Hélène GRAVIER, née Kirsch, survenu le 11 mars, à son domicile à Beyren-lès-Sierck, à l'âge de 88 ans.

IL ÉTAIT UNE FOIS...



Le restaurant CORDEL

Trois générations successives ont exploité ce café-restaurant : la grand-mère, Marie Cordel, de 1928 à 1962 ; le père, Pierre Cordel de 1963 à 1991 ; et ensuite Jean-Pierre et Anne-Marie qui ont poursuivi l'entreprise familiale, cette dernière ayant récemment rendu son tablier pour profiter d'une retraite bien méritée. Actuellement, Jean-Pierre, secondé par son fils, Evelin, mijotent des plats régionaux succulents. Preuve en est, ils viennent récemment de se voir confirmer une toque au célèbre guide gastronomique Gault & Millaut

Recensement de la population 2024

Cette année, Beyren-Gandren réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 Janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour le recensement, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la Mairie. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Votre agent recenseur sera M. Pierre OGER, résident de notre commune. Veuillez lui réserver un accueil chaleureux.






FRANCE SERVICES

La structure FRANCE SERVICES, portée par la CCCE, est ouverte depuis le 1er janvier 2020 dans un local dédié à ENTRANGE. Afin de vous présenter plus en détails ces services, une réunion d'information était organisée le mercredi 26 avril à au foyer "Le Clos".

Ce service GRATUIT et de PROXIMITÉ permet aux citoyens d'effectuer leurs démarches administratives auprès des opérateurs nationaux et différents services de l'État : assurance retraite, pièces d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation, assurance maladie, taxe foncière, impôts, etc.

Tout ceci se fait avec l'aide d'un agent FRANCE SERVICES qui vous accompagne dans vos démarches et répond à vos questions. N'hésitez pas à consulter le site internet www.france-services.gouv.fr ou prendre contact avec l'antenne d'Entringe dont les informations se trouvent ci-après.

-  France services Entringe
-  22 Rue du Silo, 57330, Entringe
-  0382549590
-  f.services@cc-ce.com



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Directeur de la publication : Philippe GAILLOT

Rédaction et conception : Gaël MENEGHIN

Sources : CCCE (p.4) - AJBG (p.5) - Le Républicain Lorrain (p.16-17, 19-23) - Catt'Mômes (p.18)

Recueil « Commune de Beyren-lès-Sierck - années 1900-2000 » de Jean-Paul Pleyer (p.28)

Retrouvez-nous sur nos différents canaux de communication :





MAIRIE DE BEYREN-LÈS-SIERCK

TELEPHONE

03 82 83 75 06

E-MAIL

commune.beyren@wanadoo.fr

WEB

www.beyren-gandren.fr

ADRESSE

5 Place du Foyer, 57570 Beyren-lès-Sierck